

Règlements de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

RÈGLEMENT N° 1121

Relatif à l'imposition d'un droit supplétif et d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT les articles 2 al. 2, 19.1 et le chapitre III.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1) (ci-après nommée la Loi);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand impose un droit supplétif au droit de mutations immobilières lors d'un transfert sujet à une exonération du paiement du droit de mutation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire percevoir un droit sur un transfert immobilier à un taux supérieur sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le règlement a été présenté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal adopte le règlement suivant :

ARTICLE 1 Un droit supplétif au droit de mutation immobilière est imposé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération prévue à la Loi prive la Ville du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.


ARTICLE 2 Le montant du droit supplétif imposé est de 200 \$.

ARTICLE 3 Le droit supplétif n'a cependant pas à être payé dans le cas où l'exonération applicable est prévue aux paragraphes d) d.1) du premier alinéa de l'article 20 et que le transfert résulte du décès du cédant.

ARTICLE 4 Le taux fixé pour le transfert d'un immeuble dont la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$ est de 3 %.

ARTICLE 5 Le présent règlement remplace le règlement n° 1011 Imposant un droit supplétif au droit de mutation conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


YVES LESSARD
MAIRE


MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, AVOCATE
GREFFIÈRE

Avis de motion :
Adoption :
Publication :
Entrée en vigueur

18 décembre 2017
21 décembre 2017
27 décembre 2017
1^{er} janvier 2018

Règlements de la Ville de Saint-Basile-le-Grand